

Le Conseil Municipal est convoqué le **MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022**
à 20H30 en Mairie.

ORDRE DU JOUR

- Définition et présentation des commissions
- Choix des représentants pour chaque représentation et commission
- Délégation des représentants aux instances externes (CAC, SDEM ...)
- Travaux dans le bourg
- Travaux de remise à niveau du secrétariat
- Projet « Grand Moulin » de Gleen PRICE
- Taillage des haies de la commune
- Informations et communications diverses

Le Maire,

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze du mois de septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LELOUEY Dominique, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM LELOUEY, DOUASBIN, ANDRE, LEMONNIER, LESCOT, REVERT, TAP, ROUSTIAU, HEURTEVENT, JORE formant la majorité des Membres en exercice

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. JOLY (procuration donnée à LELOUEY Dominique)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DOUASBIN

Les Commissions Municipales

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Les commissions communales sont des instances de préparation des questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Elles sont lieu de travail et d'étude. Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions ; le conseil municipal étant seul compétent pour régler, par délibérations, les affaires de la commune. Néanmoins les commissions traitent les dossiers lorsqu'ils ont été validés par le conseil municipal.

Les commissions sont composées du maire, président de droit, et de plusieurs conseillers municipaux. Des personnes extérieures à l'assemblée délibérante, peuvent participer, avec voix consultative, à leurs travaux préparatoires.

Commission « Finances »

Composition :

- Président : Dominique LELOUEY
- Membres : Karine ANDRÉ, Corinne DOUASBIN

Missions :

Elle est chargée de toutes les questions budgétaires et financières.

La commission se réunit pour le projet de budget annuel. Elle peut se réunir plus souvent en fonction des projets en cours.

Commission « Communication »

Composition :

- Président : Dominique LELOUEY
- Membres : Karine ANDRÉ, Corinne DOUASBIN, Marianne TAP

Missions :

- Définir les moyens de communication à mettre en œuvre dans la commune ;
 - Définir et valider les informations à communiquer ;
 - Solliciter les présidents des commissions et des associations afin qu'ils communiquent sur leurs projets, événements ;
 - Rédaction de la Lettre Municipale et des Mémos ;
 - Mettre à jour les informations sur les médias du numérique (Site Internet, FaceBook, ...)
 - Favoriser le lien avec les correspondants de presse.
-

Commission « Biens communaux, voirie et travaux »

Composition :

- Président : Dominique LELOUEY
- Membres : Karine ANDRÉ, Corinne DOUASBIN, Nicolas HEURTEVENT, Didier JORE, Nathalie LEMONNIER, Jean LESCOT, Emmanuel ROUSTIAU, Marianne TAP

Missions :

1. Suivi, entretien et devenir des bâtiments de la commune :
 - La Mairie avec locaux annexes (sanitaires extérieurs, abris bus) ;
 - L'ancien logement communal ;
 - Le logement communal du Petit Moulin ;
 - La salle communale ;
 - Le gîte communal ;
 - Les « Ateliers municipaux » (garages) ;
 - L'Église.

Elle travaille en relation étroite avec la commission « Patrimoine historique et naturel ».

2. Travaux et voiries :

- Étudier d'éventuelles autres constructions (biens communaux) ;
- Traiter les questions relatives à l'entretien et la rénovation des réseaux voirie, eau potable, assainissement eaux usées et pluviales, défense incendie ;
- Traiter les questions relatives aux travaux sur les réseaux électriques, de l'éclairage public et réseau télécom ;
- Suivre les travaux énoncés ci-dessus.

La commission se réunit suivant les projets et en fonction des problèmes rencontrés afin de se concerter sur les solutions à apporter.

Commission « Urbanisme et agriculture »

Composition :

- Président : Dominique LELOUEY
- Membres : Corinne DOUASBIN, Nicolas HEURTEVENT, Didier JORE, Nathalie LEMONNIER, Emmanuel ROUSTIAU

Missions :

- Suivi de la Carte Communale et des documents supra-communaux (SCOT, PLU(i), SAGE, schémas départementaux, ...) ;
- Suivi des projets d'aménagement du territoire et des opérations d'habitat ;
- Protection de l'environnement et lutte contre les pollutions (en relation avec la commission « Patrimoine historique et naturel ») ;
- Mise en valeur des espaces naturels sensibles et chemins de randonnées (en relation avec la commission « Patrimoine historique et naturel ») ;
- Gestion des immeubles menaçant de devenir ruine.

Commission « Patrimoine historique et naturel »

Composition :

- Président : Dominique LELOUEY
- Membres : Karine ANDRÉ, Corinne DOUASBIN, Nathalie LEMONNIER, Jean LESCOT, Olivier REVERT, Emmanuel ROUSTIAU, Marianne TAP

Missions :

Elle est en charge de :

- La politique de valorisation du Patrimoine historique et de sa restauration (l'église Notre-Dame, le bâtiment de la Mairie, le puits, les sources, le four à chaux, la sainte-vierge (?), la croix de la Ferme de la Croix (?), ...) ;
- La préservation et à l'amélioration du Patrimoine naturel (lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources, lutte contre la pollution, actions pédagogiques à l'environnement, amélioration de la propreté dans l'espace public, ...) ;
- Développer l'attractivité touristique du territoire et son embellissement (en lien avec les 2 points précédents et incluant le gîte et les espaces verts).

Elle est l'interlocutrice privilégiée de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Hémévez afin de mettre en œuvre certaines actions liées au Patrimoine historique et naturel de HÉMÉVEZ.

La fréquence des réunions de cette commission est adaptée aux projets en cours.

Délégués communautaires

Monsieur le Maire rappelle, que suite aux élections municipales, les délégués communautaires, sont représentés dans l'ordre du tableau municipal comme suit :

- Délégué titulaire LELOUEY Dominique
- Déléguée suppléante DOUASBIN Corinne

Délégué « SDEM »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite aux élections du Maire et des Adjoints du 28 juillet 2022, il y aurait lieu de désigner le délégué qui siègera au SDEM.

Après vote, le délégué désigné est :

Délégué titulaire : Monsieur HEURTEVENT Nicolas

Délégués « Manche Numérique »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite aux élections du Maire et des Adjoints du 28 juillet 2022, il y aurait lieu de désigner les délégués qui siègeront au Syndicat « Manche Numérique ».

Après vote, les délégués désignés sont :

Délégué titulaire : Monsieur LELOUEY Dominique

Délégué suppléant : Madame TAP Marianne

Délégués « Parc des Marais du Cotentin et du Bessin »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite aux élections du Maire et des Adjoints, il y aurait lieu de désigner le délégué qui siègera au Parc des Marais du Cotentin et du Bessin

Le délégué reste à désigner.

Travaux dans le bourg

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal que le devis pour les candélabres a été signé plus tôt que prévu afin de profiter des tarifs de septembre.

La réfection du réseau d'eau devrait débuter mi-octobre en ce qui concerne le bourg jusqu'à le petit pont de la rivière en direction de la salle communale.

La dépose des anciens poteaux électriques s'avère compliqué, dû à la reprise pour les branchements téléphoniques. Le SDEM reste l'interlocuteur avec Orange.

Il faut également prévoir rapidement la peinture sur les ralentisseurs de l'entrée et la sortie du bourg, la gendarmerie s'est plainte.

Travaux de réfection du secrétariat

Le devis pour la réfection du secrétariat a été revu à la hausse puisque le tarif des matériaux a augmenté et s'élève à environ 5 500 €. Le devis du menuisier reste identique.

**Projet « Grand Moulin »
de Gleen PRICE**

Monsieur Gleen PRICE a un projet de terrain de camping avec l'installation de Yourtes, sanitaires, épicerie avec vente de produits du terroir. Mais, après étude de la localisation de la parcelle concernée, celle-ci est en zone inondable. Monsieur le Maire se charge de se rapprocher du service instructeur afin de connaître la réglementation en vigueur.

**Agenda des prochaines
semaines**

Le 18 septembre 2022

Le fleurissement des tombes à Colleville aura lieu avec un rendez-vous fixé à 15 heures devant le cimetière. La commune offrira les fleurs.

Le 24 septembre 2022

La commune fêtera « la Saint-Lô », les brioches seront bénies à l'église et offertes par la commune. Ce rassemblement sera suivi d'un vin apéritif offert par la commune.

Le 11 novembre 2022

La cérémonie à la mémoire des combattants et victimes de la guerre se déroulera au cimetière de la commune, devant le monument aux morts, à 11:00.

Le 11 novembre 2022

Le repas des aînés se déroulera après la cérémonie à la mémoire des combattants et victimes de la guerre.

Le 13 novembre 2022

Mouvipress sera présent sur la commune au niveau du parking de la salle communale. Les personnes intéressées doivent s'inscrire sur le site internet de MOUVIPRESS.

Le 14 décembre 2022

Un spectacle du Trident sera présenté à la salle communale.

Le 17 décembre 2022

Il sera organisé le Noël des enfants.

**Taillage des haies de la
commune**

Pour la fin de l'année, il est décidé de faire le débroussaillage comme d'habitude avec un tarif de 85 € du Km linéaire pour un passage par l'entreprise DOGUET. En 2023, il faudra revoir quelles sont les obligations de la commune en

la matière et refaire le tour des chemins avec l'entreprise DOGUET pour déterminer la longueur exacte des chemins à entretenir.

Monsieur le Maire indique également que la communauté d'agglomération « le Cotentin » a la compétence de l'entretien des chemins pédestres mais la facture correspondante revient à la commune à hauteur de 194€10 qui seront prélevés sur les attributions de compensation.

**Autorisation de dépenses
imputées sur le compte
623 – Fêtes et Cérémonies**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y aurait lieu de préciser par délibération l'autorisation d'engagement des dépenses à imputer sur le compte 623 et de fixer les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, donne autorisation à Monsieur le Maire de régler les dépenses imputées sur le compte 623 pour les dépenses listées ci-dessous, à savoir :

- Vin d'honneur, vœux, inaugurations, réceptions ;
- Remise de récompenses, Noël des enfants ;
- Présents offerts à l'occasion de divers événements ;
- Gerbes décès et cérémonies officielles ;
- Repas champêtre, repas des aînés, Colis de Noël ;
- Concerts et manifestations culturelles et sportives ;
- Animations et spectacles.

**Délégation du Conseil
municipal au Maire**

Monsieur le Maire expose :

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire certaines attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

- De fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € ;
- De réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal autorisé de 3 000 € ;
- D'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- Décide qu'en cas d'absence prolongée ou d'empêchement majeur du maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

Devis Logiciels informatiques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'en vue du passage à la comptabilité M57 au 1^{er} janvier 2023, il y aurait lieu de changer tous les logiciels métiers, n'étant pas compatibles avec cette nouvelle comptabilité.

Le devis de la société JVS MAIRISTEM s'élève à :

- Abonnement 1 ^{ère} année	1 116,66 € HT
- Abonnement à partir de la 2 ^{ème} année et années suivantes	1 340,00 € HT
- Frais uniques la 1 ^{ère} année seulement	857,48 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents donne son accord à ce devis.

Informations et communications diverses

Participations scolaires « Ecole Sainte-Marie »

Monsieur le Maire a reçu un rappel concernant les participations scolaires de l'Ecole Sainte-Marie de Valognes. Des renseignements seront pris puisqu'il reste toujours en suspens la participation des maternelles qui devrait être prise en charge par la ville de Valognes. Un courrier sera fait dans ce sens.

Panneaux de signalisation

La commande des panneaux de signalisation sera faite prochainement. Cela a pris du retard du fait qu'une société consultée n'avait pas adressé de devis.